

**MODELE DE RAPPORT D'ACTIVITE
PORTANT SUR L'ANNEE 2012**

**RAPPORT D'ACTIVITE
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE**

Rapport établi conformément à l'article L.331-12 du Code de la consommation¹

Préambule : la commission de surendettement d'Annecy est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 25 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts :

La commission a enregistré une baisse sensible des dépôts de dossiers en 2012 (-11.57% contre -5% au niveau national) retrouvant un volume de dossiers déposés équivalant à celui de 2010 ; cette baisse est à relativiser au regard des dépôts importants enregistrés par la Commission sur le premier trimestre 2011. En effet, depuis juin 2011, une certaine régularité du nombre de dossiers déposés mensuellement est à noter à l'exception des mois d'octobre et novembre 2012 plus chargés.

Le nombre de redépôts n'a par contre quasiment pas évolué (32.83% pour 33.39% en 2011) traduisant toujours une forte proportion de ces derniers dans les volumes reçus.

Recevabilité et orientation :

Sur 1417 dossiers présentés, 1346 ont été déclarés recevables pour 87 dossiers déclarés irrecevables. Ces derniers reculent de 40%, cette baisse s'expliquant par le travail d'information fait auprès des travailleurs sociaux et une meilleure information des débiteurs lors du dépôt.

La commission a rendu 1432 décisions d'orientation (-8.67%) dont 933 vers une procédure amiable (-17%) et 499 dossiers vers une procédure de rétablissement personnel (+12%) ; les recommandations d'effacement de dettes affichent parallèlement une augmentation de 22%, tandis que dans le même temps, les procédures de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire ont doublé.

Solutions amiables, imposées ou recommandées en application des articles L.331-7-1 et L.331-7-2 du Code de la consommation

En phase amiable, la baisse importante des plans conventionnels conclus (-23% pour -4.6% au niveau national) s'accompagne d'une sensible augmentation des constats de non accord conduisant logiquement à un accroissement des mesures imposées (+14.88%) et recommandées (+32.08%) :

Les tribunaux ont homologués 472 recommandations, soit une augmentation de 50% et ont renvoyés 42 dossiers devant la commission (+27.27%).

Mesures pérennes et mesures provisoires

Sur 558 mesures imposées et recommandées élaborées par la commission de Haute-Savoie, 164 (soit 29.39%) ont fait l'objet de mesures de suspension d'exigibilité.

¹ « Chaque commission de surendettement des particuliers établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**Relations de la commission et de son secrétariat
avec les autres acteurs de la procédure et avec des organismes tiers.**

Relations avec les tribunaux :

Le secrétariat a participé à une réunion de concertation avec les juges et les membres des greffes organisée avec l'appui de la Cour d'Appel et réunissant donc les magistrats et les secrétariats des deux départements savoyards

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés. La commission et son secrétariat ont ainsi contribué aux travaux préparatoires et participé à quatre réunions de la CCAPEX.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

Le secrétariat a assuré trois sessions d'information ou de formation, ayant rassemblé 55 travailleurs sociaux.

Le secrétariat de la commission a participé à 14 réunions avec le FSL.

La Commission et son secrétariat ont également participé à une réunion avec les bailleurs sociaux (12 acteurs du département présents)

Relations avec les associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière :

Une réunion d'information a été assurée par le secrétariat auprès du Secours Catholique

Autres actions de concertation, d'information ou de formation effectuées :

Deux réunions de concertation ont été assurées auprès du CRCA des Savoie. Le secrétariat a également évoqué l'évolution du surendettement avec les responsables bancaires de la Place lors de deux réunions semestrielles.

Principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la procédure

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure :

- à la recevabilité du dossier, difficultés persistantes pour obtenir, dans les délais réglementaires, l'intégralité des réponses des créanciers ou les accusés de réception de recevabilité des dossiers qui permettent de fixer l'état détaillé des dettes.
- La protection des débiteurs pendant un an seulement à compter de la recevabilité du dossier s'avère souvent trop courte en cas de recours devant les tribunaux, de vérification de créances ou de contestation.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées :

- dans le cadre du droit au logement, la « collision » de plusieurs procédures parallèles (FSL, commission de surendettement.....) nuit au traitement rapide et coordonné de ces dossiers.
- la détérioration des ressources constatée dans un nombre de plus en plus important de dossiers conduit inexorablement à des PRP sans LJ successives et sans espoir d'une amélioration quelconque des situations dans le temps.
- des mesures concrètes d'accompagnement pour la mise en œuvre des mesures de surendettement s'imposent.
- Le vide juridique né de l'existence parallèle de la procédure de surendettement et de la procédure commerciale relevant du livre VI du code de commerce conduit à ce que l'irrecevabilité des dossiers concernés soit systématiquement contestée afin d'obliger les juges à se positionner : perte de temps pour les JEX, les débiteurs et accessoirement pour le secrétariat de la commission.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure :

- l'absence de réponse de grands créanciers souvent liée à des restructurations internes ou des cessions de créances à des organismes de recouvrement conduisent à des échecs trop fréquents.
- La multiplication des correspondants pour un même créancier, en fonction de la nature du crédit accordé (découvert, prêt à la consommation ou prêt immobilier) apparaissent comme des sources de confusion pour les débiteurs.
- Recours de plus en plus fréquents sur les PRP par les bailleurs sociaux dont les équilibres financiers apparaissent de plus en plus menacés.
- Les juges apparaissent très critique sur la notion de « situation irrémédiablement compromise » : ainsi, en présence d'une CAR même minimale, ils ne valident pas les PRP, proposent des mensualités de remboursement inférieures à 10€ qui conduisent au final à un effacement très important de l'endettement ; de même, les solutions d'attente préconisées sont fréquemment inférieures à 24 mois.

Autres difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la procédure :

- difficultés de communication avec les notaires qui sollicitent très souvent l'accord de la commission avant de procéder à la vente du bien immobilier, contrairement à la législation en vigueur.

Date 19 mars 2013

Le Président



Georges-François LECLERC

Annexe n°1 du rapport d'activité
Données d'activité

	année N	année N-1	Variation N/N-1 en %
Dossiers déposés (en nombre)	1578	1728	-11.57
Dont proportion de redépôts (en%)	32.83%	33.39%	- 0.56 points
Dossiers soumis pour examen de recevabilité (en nombre)	1417	1602	-11.55
- Dossiers recevables (1)	1346	1480	-9.05
- Dossiers irrecevables (A)	87	146	-40.41
Décisions d'orientation des Commissions (en nombre)	1432	1568	-8.67
- vers une procédure de rétablissement personnel avec ou sans liquidation judiciaire (LJ)	499	445	12.13
- vers une procédure amiable	933	1123	-16.92
Mesures de rétablissement personnel (en nombre) (B)	468	376	24.47
- Recommandations d'effacement de dettes (PRP sans LJ)	448	367	22.07
- Accords débiteurs sur les demandes d'ouverture d'une PRP avec LJ	20	9	122.22
Phase amiable (en nombre)	968	1079	-10.29
- Plans conventionnels conclus (C)	412	536	-23.13
- Constats de non accord entérinés	556	543	2.39
Demandes de mise en œuvre de la phase des mesures imposées et recommandées (MIR) (en nombre)	524	483	8.40
Mesures imposées et recommandées élaborées par les Commissions (en nombre) (D)	558	454	22.91
- Mesures imposées élaborées	278	242	14.88
- Mesures recommandées élaborées	280	212	32.08
dont mesures de suspension d'exigibilité	164	160	2.50
Dossiers clôturés toutes phases (en nombre) (E)	235	285	-17.54
Autres sorties	17	26	-34.62
Dossiers traités par les Commissions (en nombre) (A+B+C+D+E)	1777	1823	-2.52
Renvoi des dossiers par les juges aux Commissions (en nombre)	42	33	27.27
Recommandations homologuées par les juges (en nombre)	472	314	50.32

Structure de décision de la commission

	Données commission	Données région	Données nationales
Part des dossiers clôturés avant orientation ou déclarés irrecevables (en% des dossiers traités)	11.76	10.33	12.35
Part des dossiers orientés en PRP avec liquidation judiciaire ou ayant fait l'objet d'une recommandation de RP sans liquidation judiciaire (en % des dossiers traités)	26.45	29.49	27.40
Part des plans conventionnels (en % des dossiers traités)	23.19	24.97	28.48
Part des mesures imposées ou recommandées (en% des dossiers traités)	31.40	28.37	24.44
Divers dont clôtures après orientation ou dossiers déclarés irrecevables par le juge (en% des dossiers traités)	7.20	6.85	7.33
Proportion de dossiers examinés pour recevabilité et déclarés irrecevables(en%)	6.14	5.97	7.14

Annexe 2 du rapport d'activité
Typologie de l'endettement

Année 2012 - données de la région

Type de dettes	Encours des dettes (en millions €)	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global %	Endettement moyen en €	Dossiers concernés en %	Nombre moyens de dettes en unité
Dettes financières	480,08	15549	81697	79,50	30875,21	93,44	5,25
<i>Dont Autres dettes financières</i>	14,33	9684	12402	2,37	1479,76	58,20	1,28
<i>Dont Dettes financières consommation</i>	325,79	14646	67032	53,95	22244,27	88,02	4,58
<i>Dont Dettes financières immobilières</i>	139,96	1250	2263	23,18	111967,31	7,51	1,81
Dettes de charges courantes	61,57	12977	48745	10,20	4744,82	77,99	3,76
Autres dettes	62,22	8829	19978	10,30	7046,69	53,06	2,26
Endettement global	603,87	16640	150420	100,00	36290,11	100,00	9,04

Année 2012 - données de la commission

Type de dettes	Encours des dettes (en millions €)	Nombre total de dossiers	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global %	Endettement moyen en €	Dossiers concernés en %	Nombre moyens de dettes en unité
Dettes financières	43,98	1290	6886	76,03	34091,61	95,84	5,34
<i>Dont Autres dettes financières</i>	1,56	823	1090	2,70	1894,77	61,14	1,32
<i>Dont Dettes financières consommation</i>	28,41	1222	5599	49,11	23245,68	90,79	4,58
<i>Dont Dettes financières immobilières</i>	14,01	125	197	24,22	112100,43	9,29	1,58
Dettes de charges courantes	4,78	997	3332	8,26	4794,55	74,07	3,34
Autres dettes	9,09	627	1223	15,71	14489,77	46,58	1,95
Endettement global	57,84	1346	11441	100,00	42974,31	100,00	8,50